

Sécheresse à Groix : les bons gestes à adopter

La Préfecture du Morbihan a placé l'île de Groix en « vigilance renforcée » compte tenu de la raréfaction de la ressource en eau.



Cette décision entraîne quelques restrictions :

- interdiction d'arrosage des espaces verts, de remplissage des piscines, d'alimentation des fontaines publiques, des douches de plage, de nettoyage des voiries,
- interdiction d'arrosage des potagers de 8h à 20h,
- **réduction de 25 % de la consommation en eau pour usage professionnel y compris ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)**

Les professionnels du continent qui interviennent sur l'île sont donc, eux aussi, soumis à ces interdictions. Les prestations qui nécessitent de solliciter le réseau d'eau potable doivent ainsi être reportées. En alternative, il est aussi possible de prévoir d'acheminer de l'eau prélevée sur le continent sur l'île pour assurer ses commandes.

Pour aller plus loin, il est également conseillé de veiller à limiter plus globalement les consommations en eau potable lors de sa venue sur l'île grâce à la mise en place d'écogestes (bien fermer les robinets d'eau et signaler immédiatement une fuite quand elle est repérée, ne pas laver ses outils/instruments à l'eau potable, privilégier l'approvisionnement en eau sur le continent en amont de son déplacement).